

du pays, voyant l'immensité du danger et sondant toute la profondeur du mal, ne s'empresse d'allouer, en faveur de l'œuvre patriotique de la colonisation une somme qui permette à nos dévoués colons d'espérer beaucoup dans l'avenir et les retienne sur le sol natal. ”

A l'occasion du système des Octrois gratuits mis en vigueur dans le Bas-Canada depuis quelques années, l'honorable M. Langevin exprime son adhésion à cette heureuse disposition par les remarques sensées qui suivent :

“ Les terres octroyées gratuitement sont situées le long des routes nouvelles que le gouvernement ouvre de temps à autre au milieu des terres publiques. L'octroi gratuit engage de pauvres gens ou des personnes qui ont peu de ressources à aller s'y établir. Elles ont alors intérêt à entretenir les chemins en bon état, et bientôt ces colons nouveaux voient arriver, des anciennes paroisses ou anciens townships ou des pays étrangers, de nombreux émigrés qui, en voyant la facilité des communications, n'ont pas hésité à acheter des terres et à les exploiter. Ce système des octrois gratuits est, il est vrai, momentanément une perte pour la province, mais cette perte est bien vite compensée par les revenus et les richesses que le pays retire des terres qu'il contribue ainsi à faire vendre et à faire ouvrir. ”

M. l'abbé T. S. Provost écrit à la date du 20 juillet 1864 :

“ Je le répète avec conviction, le temps est venu de coloniser et de couvrir d'une population canadienne-française l'immense et beau territoire que nous a légué l'héroïsme de nos pères. Mais il ne suffit pas de croiser ces bras sur sa poitrine et de dire “ je le veux, je le veux ; ” *c'est la volonté en activité qu'il nous faut*. Il se prépare des choses d'une telle gravité dans notre avenir social, qu'il est bon de s'assurer un agrandissement de territoire dans des endroits où l'indépendance et la nationalité canadienne seront toujours à l'abri. Oh ! combien je vois avec plaisir et tous avec moi, je suis certain, la formation de ces *Sociétés de Secours* qui surgissent partout en faveur de la grande œuvre de la colonisation. La colonisation est le salut du peuple, c'est pourquoi il faut s'efforcer d'en diriger efficacement le mouvement, et quand il y aura ainsi des germes de colonisation plantés en différentes places, alors nous verrons des ramifications s'étendre sur tous les côtés, qui nous assureront un éclatant succès. ”

De toutes les idées exprimées sur l'important sujet qui nous occupe, nous avons formé un tout sous la forme d'un Plan de Colonisation que nous allons maintenant exposer.

§ 3.—PLAN D'ORGANISATION.

Nous prenons pour base de la division de ce projet, la classification des fonctions de ceux qui seraient appelés à la mettre en pratique.

- 1°.—Deux sections de Colonisation avec deux Intendants de colonisation.
- 2°.—Régions administratives locales de la colonisation.
- 3°.—Octrois gratuits rendus plus généraux.
- 4°.—Agences diverses à l'étranger.
- 5°.—Divisions séparées pour le Haut et le Bas-Canada.